

AFFAIRE N° 9

GARANTIE D'EMPRUNTS D'UNE VALEUR GLOBALE DE 24 000 000 F  
A ACCORDER A LA S.E.D.R.E. POUR L'AMENAGEMENT DES Z.A.C.  
DE BELLEPIERRE ET DE MOUFIA II

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 28 février 1990, la Société d'Equipement du Département de la Réunion (S.E.D.R.E.) sollicite la garantie de la Commune pour deux emprunts qu'elle se propose de contracter auprès du Crédit Local de France, d'une valeur globale de 24 000 000 F.

Ces deux emprunts seront affectés à l'aménagement des Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de Bellepierre et de Moufia II, respectivement pour des montants similaires de 12 000 000 F ; et feront, chacun, l'objet d'un (ou de plusieurs) contrat(s), aux conditions suivantes :

- durée d'amortissement : six ans,
- taux actuariel : celui en vigueur à la date du (des) contrat(s).

La Commune ayant la capacité financière pour accorder la garantie sollicitée, je vous demande de vous prononcer sur cette affaire et, dans l'affirmative, de m'autoriser :

- à intervenir au(x) contrat(s) correspondant(s) ;
- à créer, en cas de besoin, pendant la période d'amortissement, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité ;
- à prévoir par contrat(s) toutes mesures de sûreté nécessaires à l'égard de l'emprunter.

Luçay MAILLOT et Gilbert GERARD  
reviennent dans la salle à 14 H 55.

M. NATIVEL M. : Ce dossier revient régulièrement en Conseil Municipal.

M. LECHAT M. : Au niveau de la gestion du patrimoine de Saint-Denis, des problèmes ont été soulevés. Je pense, en effet, que la S.E.D.R.E. participe à l'inflation du coût des terrains.

Je ne voudrais pas m'étendre sur ce sujet, parce qu'il faudrait se référer à des dossiers précis qui n'ont pas encore abouti. Mais, il est, à mon avis, primordial qu'une politique foncière soit envisagée. En outre, il faudrait revoir les relations de la Municipalité avec la S.E.D.R.E..

LE MAIRE : Nous étudierons ce problème.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté  
à l'UNANIMITE  
(la garantie d'emprunts sollicitée pour l'aménagement  
des Z.A.C. de Bellepierre et de Moufia II  
est octroyée à la S.E.D.R.E.).

\*

\*

\*